



GROUPES DE TRAVAIL DIFFUSEUR et « Fonctionnement du Territoire »

Quelles conséquences aurait la réalisation d'un diffuseur **au Centre** de la commune de Reventin-Vaugris , pour les habitants de la commune même, mais aussi pour les habitants des communes voisines qui partagent le même territoire proche (Chonas l'Amballan, Saint Prim, Les Côtes d'Arey) ?

Quelles conséquences aurait une solution de diffuseur située **1 km plus au Sud** ?.

Les mêmes questions de l'effet d'une solution Centre ou Sud peuvent être posées **à une échelle plus vaste** : celle de l'agglomération Vienne-Condrieu et plus globalement, au niveau du territoire du SCOT Rives du Rhône.

Pour répondre ces questions, le groupe de travail a considéré que les conséquences de la réalisation du diffuseur – au CENTRE ou au SUD - vont résulter de trois faits :

- 1 La localisation du diffuseur et des axes qui en assureront la desserte par rapport aux différents lieux de vie : habitations, zones de commerces, de services ou de loisirs
- 2 Les trafics qui circuleront sur ces axes
- 3 Les effets indirects de la réalisation de tel ou tel diffuseur (localisation du parking de co-voiturage, aménagement de route, ...)

RESULTATS

1. Dans le cas d'une solution **CENTRE**,

L'ACCES à l'autoroute se ferait

- Depuis l'Ouest d'A7 par la RN7 Nord ou Sud, en passant par le giratoire Station-Service, puis la RD 131 avec sa chicane, ensuite le giratoire Ouest A7, le franchissement de l'A7 par le PS ..., enfin le giratoire Est A7 mitoyen du lotissement La Plaine et du complexe sportif et culturel de Reventin-Vaugris.
- Depuis l'Est d'A7 par la RD 131, en direct au niveau du lotissement La Plaine et du complexe sportif et culturel de Reventin-Vaugris

Dans cette solution, l'implantation du parking de co-voiturage est envisagé (mai 2021) au début de la route de l'aérodrome, au Sud de la RD 131, au départ du chemin du Pavillon.

La **SORTIE** de l'autoroute se fera depuis l'Ouest de la Barrière pleine voie, en se raccordant à l'extrémité Nord de la route des Côtes d'Arey. Sur cette route toutes les autres circulations seront interdites.

Conséquences en termes de trafic (d'après les étude EGIS pour ASF-VINCI)

Au niveau local, la RN7 connaît

- au SUD du giratoire Station- Service une augmentation de trafic de **11.8%** (+2340 véhicules/ jour), et le nombre de Poids lourds passe de 393 à 660 (**+ 68%**)
- au Nord du même giratoire le trafic décroît de **20%** (4600 véhicules) et même de **31.6%** dans le Grand Pavé où le nombre de Poids Lourds passent de 660 à 300.

AU niveau de la RD 131

- le trafic passe de 4100 à 12000 (**+ 192%**) entre RN7 et giratoire Ouest A7, avec un trafic poids lourds **multiplié par 10** : de 61 à 600
- sur le pont franchissant l'A7, le trafic augmente de 3000 véhicules / jour, de 4850 à 7850 (**+ 62%**) et le nombre de PL de 82 à 450 (**+ 440%**)
- dans la partie Nord, le trafic qui était de 1230 v/j est **ramené à 0**
- au Sud du giratoire Est d'A7, le trafic augmente de 3.5% et le nombre de PL reste stable de 69 à 72 .

Pour ceux qui habitent le territoire proche, les conséquences seront les suivantes :

- **Fonction résidentielle et d'usage des lieux**

Pour les riverains de la RN7 au Sud du giratoire Station- Service, Grand Chemin, Lieuraz, et lotissements très nombreux de Chonas, **un accroissement significatif du trafic , de ses nuisances** (bruit, pollution atmosphérique) , conditions partagées par les riverains de la RD 131 , notamment le lotissement La Plaine et tous les usagers nombreux du stade de Reventin-Vaugris et de la salle polyvalente.

La **qualité résidentielle** de ces secteurs sera ainsi fortement impactée .

De même, pour les usagers du complexe sportif et de la salle polyvalente, la proximité de l'accès à l'autoroute se traduira par une dégradation du cadre des rencontres tant au niveau de l'ambiance sonore, que de la qualité de l'air et des particules fines, sans oublier un risque accidentel.

La **qualité récréative** du complexe sportif et de la salle polyvalente sera ainsi gravement dégradée.

- Fonctions commerciales et de service

L'arrivée sur le CD 131 – cordon ombilical de la commune de Reventin-Vaugris - d'un très important trafic exogène issu ou à destination de l'A7, avec un fort pourcentage de poids lourds, viendra perturber les **circulations diverses locales** que sont notamment :

- Les déplacements pluriquotidiens vers l'école du village,
- Les déplacements commerciaux ou de services, vers magasins ou services du centre village :

Boulangerie,	Mairie
Epicerie (halle multi-service)	Bibliothèque
Restaurant	Services de santé (médecin, kiné, infirmière...)
Coiffeur	Salles associatives
Esthéticienne	Culte
Poste	

- Fonctions de loisirs

- Les déplacements de loisirs vers le complexe sportif ou la salle polyvalente, lieux de multiples activités pratiquées par toutes les classes d'âge et notamment les jeunes :

Foot	Danse
Basket	Zumba
Hand-ball	Free Dance Country
Tennis	Boxe
Mur d'escalade	Pétanque
Skate park	
- Les trajets vers **les grands rendez-vous annuels** que sont :
 - SOLIDAFoot
 - Le Gala de danse de Léo Lagrange
 - Les vœux du Maire
 - Rev'Nature
 - Les vide-greniers
- Les trajets vers les sites de vacances pour jeunes que sont :
 - L'accueil loisirs 3-11 ans
 - L'espace ados
- Les trajets quotidiens des cars scolaires qui relient Reventin-Vaugris, les Côtes d'Arej et diverses communes de la vallée de la Varèze à Vienne

Les risques suivants existent :

- **Désaffection de l'école du village** par les familles des hameaux qui utilisent la RD 131 pour amener leurs enfants,
- **Désaffection des commerces et services du village** par les habitants des mêmes hameaux, ainsi que par les habitants des communes voisines , notamment Chonas avec laquelle de nombreuses activités sociales et associatives sont réalisées en commun,

-
- Perte de qualité des rencontres effectuées dans un cadre dégradé

Cette question de la désaffectation des commerces et services et du déclin « consécutif » du centre-village de Reventin-Vaugris est lié aux **conditions de fluidité et de sécurité des déplacements sur la RD 131, du fait** :

- De l'augmentation de 4 000 à 12 000 véhicules jours sur la partie Ouest de la RD 131
- De l'augmentation du nombre de poids lourds, multipliés par 5 ou 10 selon les sections !

Fonction de production artisanale, industrielle

De même, compte tenu des conditions d'accès à l'échangeur Centre, les zones d'activité proches (Saluant, Dauphinières, Grand Champ) ne bénéficieront pas d'une desserte simple, le passage par la RN7 et le giratoire Station-service amenant à utiliser pas moins de 4 giratoires avant d'accéder à l'A7.

→ Cela amène à s'interroger sur l'accessibilité et les temps de parcours mis en avant en juin 2016 pour qualifier la solution Centre ...

2. Dans le cas d'une solution SUD

L'ACCES à A7 se fait

- Soit par le giratoire RN7- Aviation largement dimensionné, et bien situé pour accueillir 80% du trafic qui provient du SUD
- Soit par le chemin de la Tour qui amènera les véhicules en provenance de Reventin-Vaugris, les Côtes d'Arey et autres communes de la vallée de la Varèze dont les utilisateurs empruntent la RD 131

Cette solution SUD a l'avantage de **dissocier les trafics**:

- D'un côté, l'accès ou la sortie d'A7 par la partie Ouest du chemin de l'aérodrome, prolongé par un tracé neuf et un nouvel ouvrage sur A7 relié au chemin de la Tour
- De l'autre, accès à Vienne et Reventin-Vaugris maintenus sur leurs axes actuels délestés d'une partie significative de leur trafic qui utiliseront l'autoroute.

Cette solution SUD présente l'avantage :

- D'assurer l'accès à A7 le plus rapide pour 80% du trafic attendu (provenant des communes SUD)
- D'éviter de faire transiter le trafic à destination ou originaire d'A7 à proximité des secteurs habités et des zones de loisirs : **fonctions résidentielle et de loisirs épargnées**
- De ne pas perturber le « cordon ombilical » qui relie le village de Reventin à ses hameaux de l'Ouest (Grand Chemin, Vieux Vaugris) mais aussi à Chonas et Saint Prim : **fonctions commerciale et de service non perturbées**, ce qui renforce les chances de succès de la halle multi-services en cours de réalisation au village de Reventin
- De faciliter l'accessibilité à l'autoroute A7 pour les zones d'activité proches
- Concernant l'**impact agricole** de cette solution SUD, l'empiètement annoncé sur des terrains situés au Sud de la zone du Saluant est compensé par une incidence réduite du parking de co-voiturage implanté

sur des terres reconnues de mauvaise qualité et l'absence de menace que la solution Centre fait peser sur la route de l'aérodrome.

Au niveau d'un territoire plus vaste - l'agglomération viennoise, les effets attendus sur :

- le barrage : - 39% de trafic au lieu de - 40 %
- la RD 386 à Verenay : - 24 % dans les deux cas
- les voies sur berges au Sud de Vienne : - 7% au lieu de - 9%
- la place St Louis : - 5% au lieu de - 6%

ne sont pas significativement différents entre solution Centre et Sud, à la différence des effets considérables de la solution CENTRE sur la RD 131 : + 192 % à + 62 % .

Compte tenu de ses effets potentiellement dévastateurs sur les territoires de Reventin-Vaugris et Chonas en termes de :

- qualité résidentielle
- activités commerciales
- activités de services
- activités de loisirs
- desserte des lieux de production
- conditions de sécurité pour les usagers de la route et de ses abords
- dégradation d'une zone récréative

la solution Centre du diffuseur ne peut absolument pas apparaître comme un projet d'intérêt public, alors qu'une solution SUD, assurera les mêmes fonctions sans présenter les mêmes inconvénients .